PRAGMA

Stratégie
Conseil
Formation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Plan Local d'Urbanisme d'Uffholtz

2- Projet d'Aménagement et de Développement Durable

P.L.U. approuvé par délibération du Conseil Municipal le 13 juin 2016

Pour une bonne lecture, n'oubliez pas l'éco-impression en recto-verso

RAPPEL

Vu l'article 12 alinéa 6 - du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme, paru au JORF n°0301 du 29 décembre 2015 page 24530 - texte n° 78 - **les dispositions des articles R. 123-1 à R. 123-14 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015 restent applicables au présent plan local d'urbanisme** dont la révision a été prescrite par délibération du Conseil Municipal le 8 avril 2013.

Sommaire

Orientation Stratégique n°1
Maintenir la vitalité jeunesse de la population 4

Orientation Stratégique n°2
Produire une palette d'offre en habitat équilibrée 6

Orientation stratégique n°3
Garantir la production de quelque 25 logements à l'hectare dans les extensions urbaines 7

Orientation stratégique n°4
Assurer une gestion parcimonieuse de l'espace 8

Orientation Stratégique n°5
Conforter et valoriser le paysage et l'inscription du village dans son site 10

Orientation Stratégique n°6
Protection et mise en valeur du patrimoine architectural 20

Orientation Stratégique n°7
L'insertion urbaine et paysagère des extensions urbaines 22

Orientation Stratégique n°8
La forme urbaine future du village 22

Orientation Stratégique n°9
Préserver l'environnement et conforter la biodiversité 24

Orientation Stratégique n°10
Conforter le développement économique et les équipements de sports et de loisirs de la commune 26

Orientation Stratégique n°11
Prévenir les risques naturels et technologiques 28

Orientation Stratégique n°12
Favoriser le développement des technologies numériques 30

Orientation Stratégique n°13
Promouvoir l'écomobilité 30

Orientation Stratégique n°14
Promouvoir l'amélioration des bilans énergétiques et la valorisation des ressources 31

Orientation Stratégique n°1
Maintenir la vitalité jeunesse de la population

- **Un objectif de 1800 à 1850 habitants à l'horizon 2025 et de 2000 habitants d'ici 20 ans**

Les communes villages de la Communauté de Communes Thann-Cernay situées sur le piémont des Vosges jouissent d'une attractivité démographique particulièrement dynamique.

Cette attractivité structurelle est le produit d'un cadre de vie résidentielle de grande qualité et d'une accessibilité optimale tant vers le bassin de vie immédiat de Thann-Cernay, que vers Mulhouse, Bâle, Belfort et Colmar.

Cette attractivité, Uffholtz compte en tirer partie, mais de manière mesurée. C'est ainsi que la commune fait le choix d'une croissance douce avec l'objectif d'atteindre environ 1850 habitants d'ici 2024.

- **L'objectif de maintenir le nombre de jeunes âgés de moins de 20 ans à quelque 360 personnes**

Cette croissance démographique a été fixée comme objectif communal puisqu'il s'agit de l'évolution minimale à atteindre pour maintenir le nombre de jeunes âgés de moins de vingt ans à son niveau actuel de quelque 360 personnes.

Cette vitalité jeunesse est essentielle à la vie des écoles et au dynamisme de la vie associative, tous deux au coeur de l'animation du village.

Une croissance démographique inférieure fragiliserait rapidement le village et une croissance supérieure ne correspond pas à l'idée d'un village qui compte privilégier la qualité de son cadre de vie.

UFFHOLTZ	1982	1990	1999	2009	2013	2025
Nombre d'habitants	1 327	1 303	1 385	1 581	1 645	**1 842**
Evolution démographique en rythme annuel	-	**1982 - 1990**	**1990 - 1999**	**1999 - 2009**	**2009 - 2013**	**2013 - 2024**
		-0,23 %	0,70 %	1,42 %	1,01 %	1,20 %
Nombre d'habitants âgés de moins de 20 ans	354	313	328	341	345	**360**

Orientation Stratégique n°2
Produire une palette d'offre en habitat équilibrée

• Un objectif de production de quelque 168 logements d'ici 2025

Les besoins en production de logements sont directement la conséquence de l'évolution démographique. Celle-ci comprend deux paramètres fondamentalement déterminants : l'évolution de la taille des ménages et la croissance démographique proprement dite.

Le premier paramètre est une tendance structurelle nationale (et internationale) : la taille des ménages diminue de manière continue. Le facteur majeur de cette évolution est l'allongement de l'espérance de vie qui fait que la durée où l'on vit en famille à trois ou à quatre par logement (5 ou 6 dans les années 50 et 60) est proportionnellement de plus en plus réduite par rapport à celle où l'on vit à deux, puis seul. Ainsi, la taille moyenne des ménages d'Uffholtz était de 2,9 personnes en 1982, elle est passée à 2,32 en 2013 pour tendre vers 2,1 d'ici 10 ans.

Combinée à l'objectif de croissance démographique, la diminution de la taille des ménages implique de permettre la production de 168 logements d'ici 2025.

UFFHOLTZ		1982	1990	1999	2009	2013	2025 Objectif
Nombre d'habitants		1 327	1 303	1 385	1 581	1 645	**1 842**
Taille des ménages		2,90	2,70	2,62	2,35	2,32	**2,10**
Nombre de résidences principales		458	482	528	673	709	**877**
Production de nouvelles résidences principales	Période	-	1982 - 1990	1990 - 1999	1999 - 2009	2009 - 2013	2013 - 2024
	Sur la période		24	46	145	36	**168**
	En moyenne annuelle		3	5	15	9	**15**
Nombre de logements supplémentaires induits par la diminution de la taille des ménages			34	15	61	8	**74**

Orientation Stratégique n°3
Garantir la production de quelque 25 logements à l'hectare dans les extensions urbaines

• Produire un habitat à la fois équilibré et innovant dans l'ensemble des extensions urbaines

Pour que la croissance démographique définie pour les 10 prochaines années puisse atteindre l'objectif de maintenir la vitalité jeunesse de la population, il importe de veiller à ce que l'offre future de logements soit réellement attractive et accessible aux jeunes ménages.

Pour Uffholtz, l'ambition est donc de produire une palette d'offre en habitat fortement orientée en ce sens, tout en visant un certain équilibre en faveur de tous les âges de la population, avec également une attention particulière aux nouveaux modes d'habiter chez les personnes et couples de 70 ans et plus.

Pour atteindre cet objectif, le choix est de garantir la réalisation d'un habitat diversifié, combinant maisons individuelles et maisons pluri-logements, y compris du logements à loyers modérés, dans les extensions urbaines futures du village.

Par ailleurs, chose également fondamentale, pour que la production des quelque 168 logements à l'horizon 2025 ans réponde à la fois aux enjeux de gestion parcimonieuse de l'espace et à celui du coût du foncier, le PADD fixe l'objectif d'une production de 25 logements à l'hectare dans les extensions urbaines.

Afin que l'habitat des extensions urbaines puisse atteindre 25 logements à l'hectare, tout en respectant le caractère «village» de la commune, l'objectif est de combiner de manière harmonieuse la réalisation de maisons individuelles et de maisons pluri-logements d'une taille proportionnée d'environ 6 appartements.

Dans le même but, il importe que les futures maisons pluri-logements offrent un vrai rapport au-dehors en valorisant la relation à l'espace naturel et en permettant systématiquement de pouvoir manger dehors en jardin ou en terrasse.

Orientation Stratégique n°4
Assurer une gestion parcimonieuse de l'espace

- **Limiter la consommation foncière à quelque 4 hectares d'ici 2025**

L'objectif de permettre la construction d'environ 168 logements d'ici 2025 implique de produire une offre foncière proportionnée à cet objectif.

Le calibrage de cette offre foncière, cependant, doit être mené en assurant la prise en compte de l'impératif d'une gestion parcimonieuse de l'espace, soit l'un des objectifs majeurs de la loi dite «Grenelle».

Ainsi, afin de limiter les besoins fonciers, le PADD prévoit de mobiliser au mieux le potentiel de densification du tissu urbain existant. Sachant que cette mobilisation ne peut être totale puisque dépendante des propriétaires, l'objectif est de produire un minimum de 70 logements dans l'espace intra-muros d'ici les dix prochaines années.

Par ailleurs, chose également essentielle, l'objectif de réaliser un minimum de 25 logements hectares dans les extensions urbaines futures représente un choix d'importance, puisqu'il augmente le ratio logements/ hectares de plus de 200% par rapport aux trente dernières années

Sur la base de ces éléments, le besoin foncier en extension urbaine destiné à l'habitat est de 3,9 hectares d'ici 2025.

Démographie, logements, un choix stratégique : 1842 habitants à l'horizon 2025

L'ambition d'une tonicité démographique minimale capable d'assurer l'équilibre et la vitalité sociale du village	Situation en 2014	Le choix d'une tonicité démographique minimale permettant l'équilibre de la vitalité sociale du village
		2025
Nombre d'habitants	1645	1842
Croissance démographique	-	11,98 %
Population âgée de moins de 20 ans	345	360
Part des moins de 20 ans dans la population	20,97 %	19,54 %
Taille des ménages	2,32	2,1
Nombre de logements	709	877
Nombre total de logements supplémentaires	-	168
Nombre de logements supplémentaires à population constante	-	74
Nombre de logements supplémentaires induits par la croissance démographique	-	94
Création de logements dans le tissu bâti actuel	-	70
Création de logements en extension urbaine	-	98
Surface minimale nécessaires en extensions urbaines sur la base d'une production de 25 logements à l'hectare	-	3,92

Les chiffres d'objectifs du PADD fixent un cadre d'objectifs et non le détail strict.

Orientation Stratégique n°5a
Conforter et valoriser le paysage et l'inscription du village dans son site

- **Donner toute sa place à l'Egelbach dans la structure urbaine et paysagère du village**

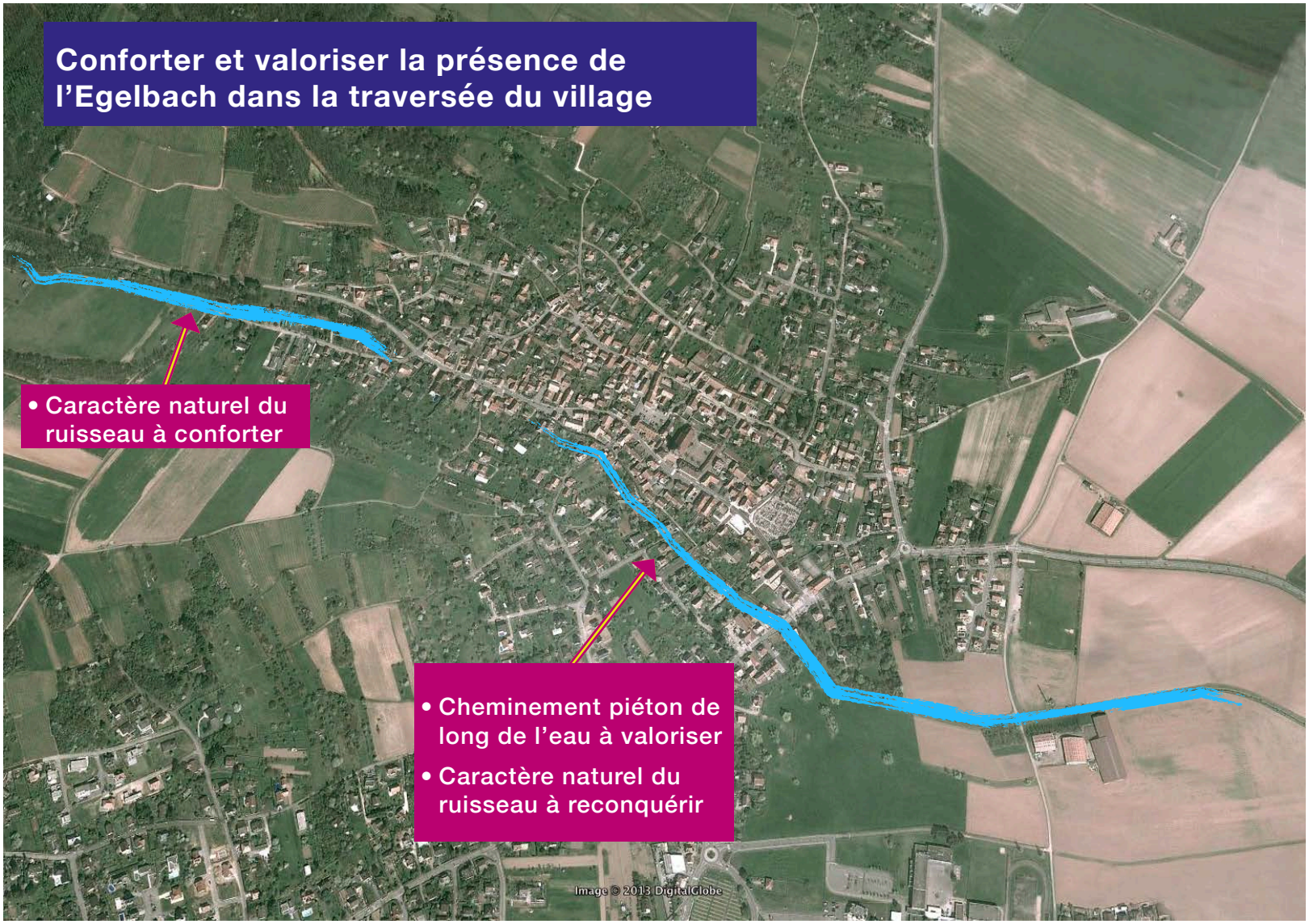
La traversée du village par le ruisseau de l'Egelbach constitue un point essentiel de la structure urbaine et paysagère d'Uffholtz.

Dans la partie amont, à l'entrée du village, le ruisseau longe la route, l'objectif est de valoriser sa présence paysagère tout en confortant son caractère naturel.

Dans la traverse intrinsèque du village, le ruisseau est bordé d'un cheminement piéton. Cette section représente un grand agrément.

L'objectif est de conforter cette double présence en engageant progressivement une renaturation du ruisseau et en veillant a ce que l'urbanisation des abords soit l'occasion de renforcer la trame verte et bleue que constitue le passage du ruisseau et non de l'affaiblir.




Conforter et valoriser la présence de l'Egelbach dans la traversée du village
• Caractère naturel du ruisseau à conforter
• Cheminement piéton de long de l'eau à valoriser
• Caractère naturel du ruisseau à reconquérir
Image © 2013 DigitalGlobe

Orientation Stratégique n°5b
Conforter et valoriser le paysage et l'inscription du village dans son site

- **Préserver l'identité et conforter du village en stoppant l'évolution vers une forme de conurbation avec Cernay et Wattwiller**

Préserver l'identité du village en stoppant strictement l'évolution insidieuse vers une forme de conurbation avec Cernay et Wattwiller s'impose comme un objectif stratégique pour le devenir d'Uffholtz.

L'enjeu est à la fois identitaire, paysager et environnemental avec la préservation d'une trame verte support de biodiversité et de migration des espèces.

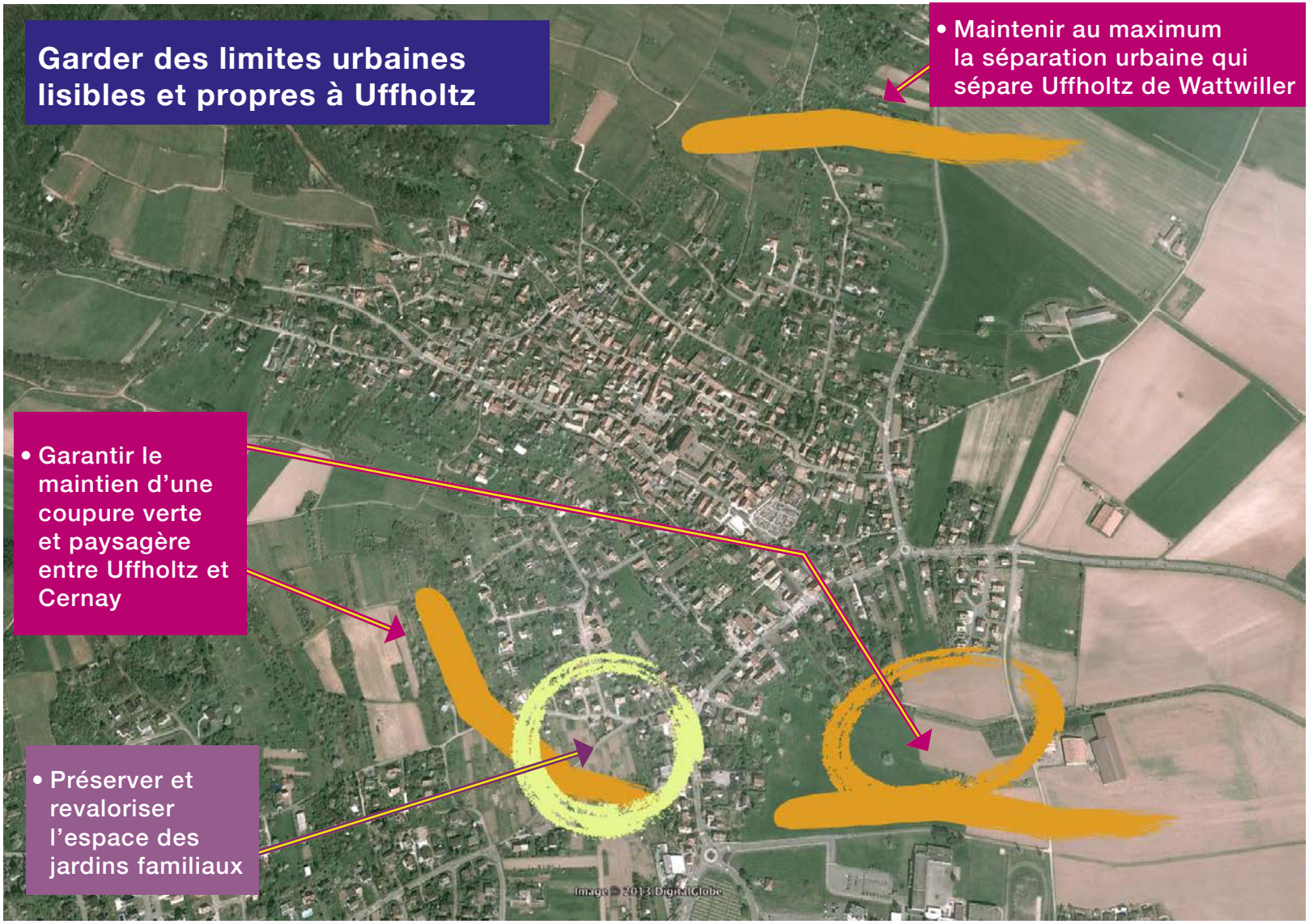
Entre Uffholtz et Wattwiller, l'objectif est préventif, la coupure est encore solidement présente, il importe de ne pas l'altérer.

Entre Cernay et Uffholtz, la situation devient fragile et la pression urbaine notoire, l'objectif est de finaliser soigneusement l'urbanisation des franges en sacralisant un espace non ædificandi, paysager et de caractère.

La préservation et la valorisation de l'espace des jardins familiaux sont également essentielles en ce sens.






Garder des limites urbaines lisibles et propres à Uffholtz
• Maintenir au maximum la séparation urbaine qui sépare Uffholtz de Wattwiller
• Garantir le maintien d'une coupure verte et paysagère entre Uffholtz et Cernay
• Préserver et revaloriser l'espace des jardins familiaux
Image © 2013 DigitalGlobe

Orientation Stratégique n°5c
Conforter et valoriser le paysage et l'inscription du village dans son site

- **Préserver et reconquérir la façade paysagère du village depuis la plaine**

La vue du village depuis la plaine, qu'il s'agisse de la RD 83 ou depuis la départementale d'entrée de village n'est pas négative, mais elle peut aisément gagner en caractère et en typicité.

Pour ce faire, l'objectif est de créer ou conforter la qualité de l'ensemble des interfaces paysagères qui séparent l'espace urbain de l'espace naturel côté plaine.

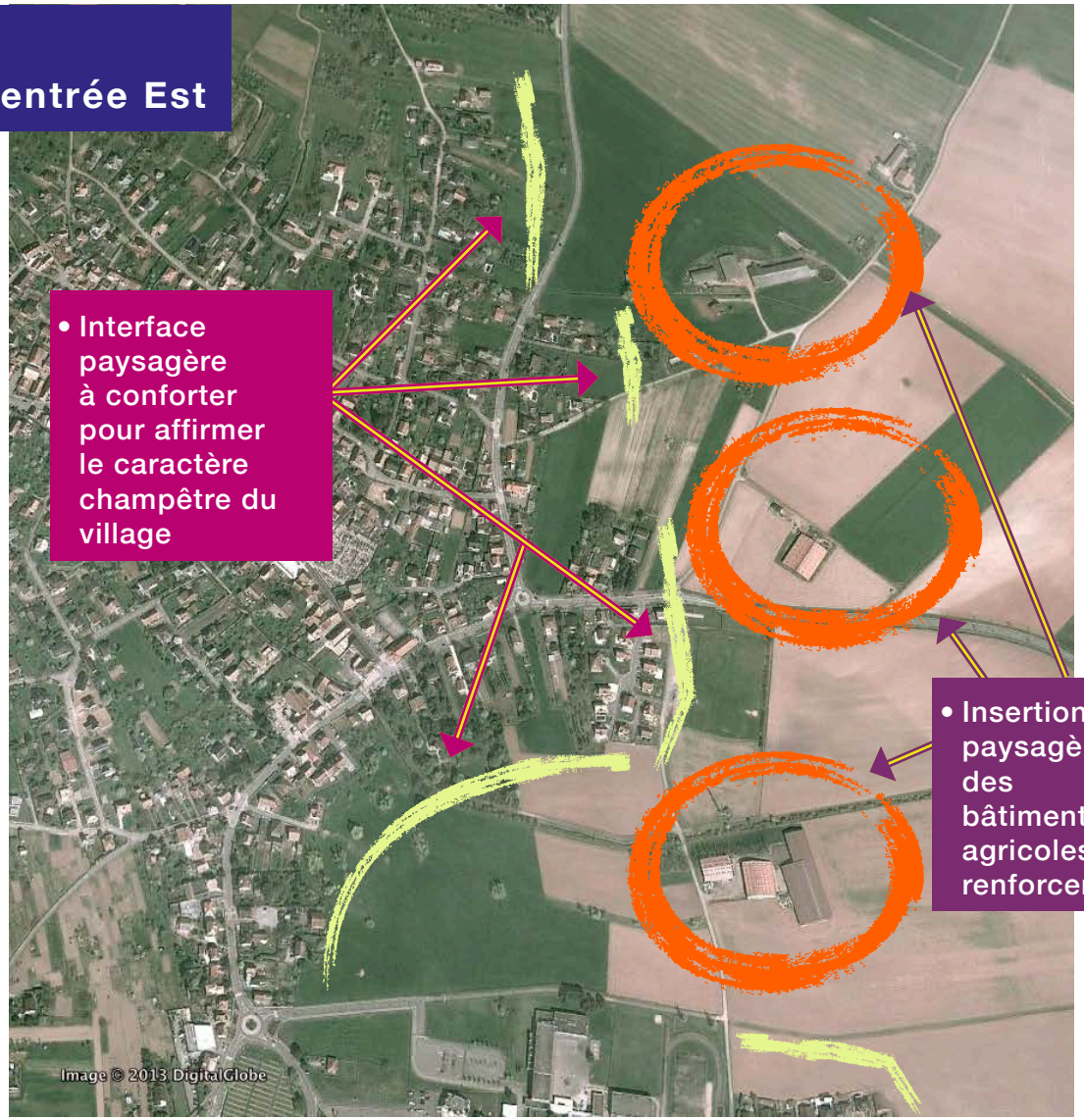
Cette démarche implique aussi fondamentalement les trois exploitations agricoles qui marquent la façade Est du village.



Donner un vrai caractère à la vue dominante sur le village depuis l'entrée Est







Orientation Stratégique n°5d
Conforter et valoriser le paysage et l'inscription du village dans son site

- **S'appuyer sur les lignes de force topographiques dans la définition de la forme urbaine future du village**

L'inscription du village dans son site prend en compte les lignes de force topographiques et le rôle structurant de l'église comme point fédérateur du regard.

Cette inscription est caractéristique de l'identité paysagère d'Uffholtz.

La préserver s'impose comme un objectif d'importance. Pour ce faire, il importe d'éviter la réalisation de nouvelles extensions urbaines au-dessus de la cote altimétrique de 320 mètres, soit plus haute de 10 mètres que le seuil de l'église.

Au-dessus de ce seuil, seule la finalisation des franges urbaines existantes pourra accueillir de nouvelles constructions, sous réserve d'une intégration paysagère particulièrement soignée.



Respecter les lignes de force du paysage en évitant l'urbanisation des points hauts



- L'inscription du village dans son site implique d'éviter la réalisation de nouvelles extensions urbaines au-dessus de la cote altimétrique d'environ 320 mètres

Orientation Stratégique n°5e
Conforter et valoriser le paysage et l'inscription du village dans son site



- Garantir le maintien d'une coupure verte et paysagère entre Uffholtz, Wattwiller et Cernay

- Interface paysagère à conforter pour affirmer le caractère champêtre du village

- Préserver et revaloriser l'espace des jardins familiaux

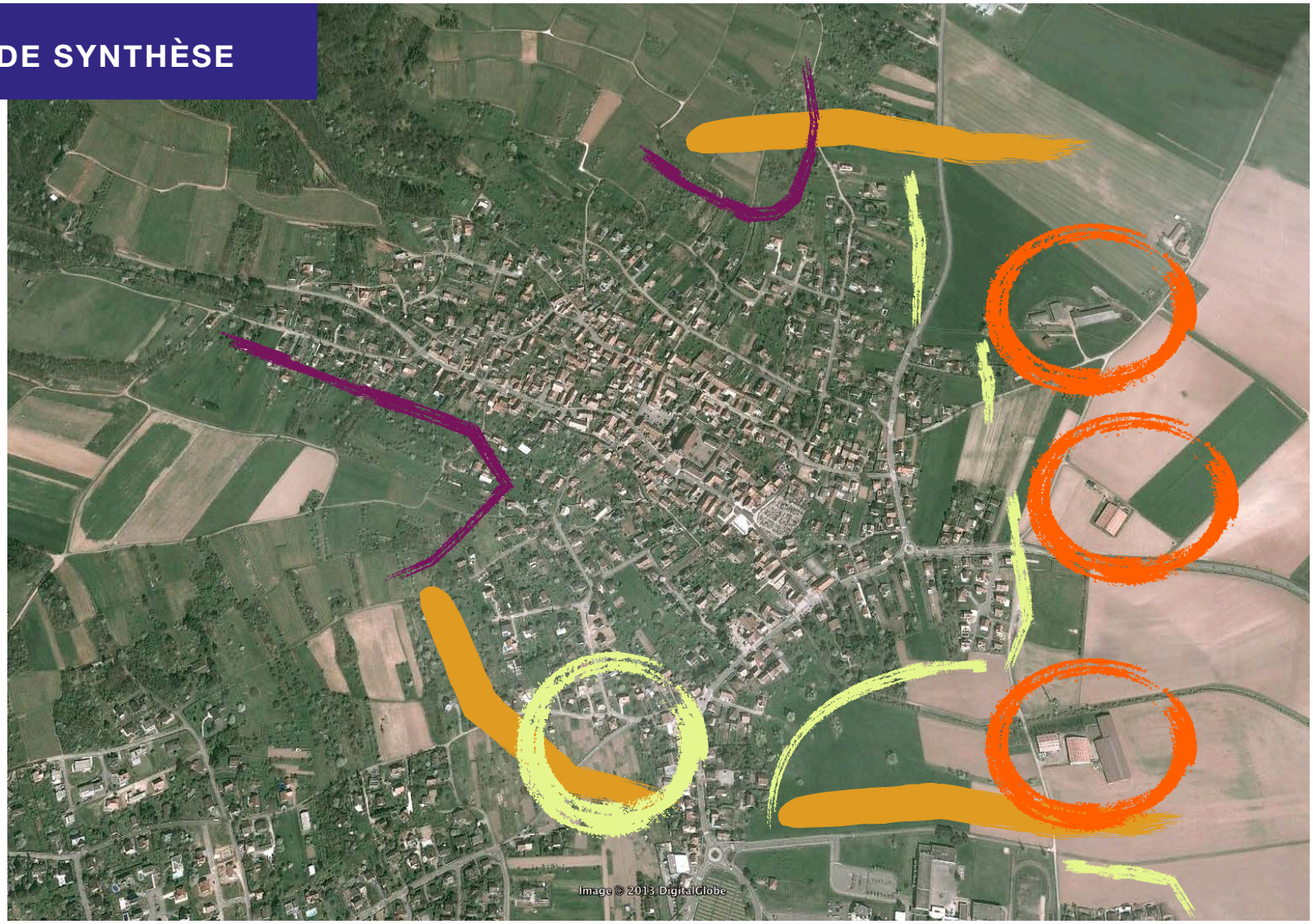


- L'inscription du village dans son site implique d'éviter la réalisation de nouvelles extensions urbaines au-dessus de la cote altimétrique d'environ 320 mètres



- Insertion paysagère des bâtiments agricoles à renforcer

CARTE DE SYNTHÈSE



Orientation Stratégique n°6
Protéger et mettre en valeur du patrimoine architectural et urbain

- **Les granges à «avancés de toitures»**

Le patrimoine bâti d'Uffholtz a été grandement détruit par la Première Guerre mondiale. Aussi le coeur historique du village n'est-il plus caractérisé par une typicité architecturale particulière.

La présence d'une trentaine de granges dotées d'une avancée de toiture offre cependant une singularité architecturale qui mérite d'être amplement préservée et valorisée.

Aussi le PADD prévoit-il de protéger ce patrimoine. Ainsi, ces granges doivent être préservées de la démolition. De plus, toute restauration ou changement d'affectation devra préserver le principe de l'avancée de toiture qui marque l'unité architecturale et la spécificité de ce patrimoine.

- **Les murs de clôture de la rue du Ballon, la rue du Bourg, la rue de l'Espérance et le long de l'Egelbach**

Le patrimoine urbain du coeur historique d'Uffholtz est également caractérisé par l'alignement du bâti le long des rues et par la présence de murs de clôture d'environ 2 mètres de hauteur.

Cette typicité mérite d'être préservée. Aussi le PADD prévoit-il de protéger les murs identifiés rue du Ballon, rue du Bourg, la rue de l'Espérance et le long de l'Egelbach.


rue du Ballon


8 rue des Charpentiers


7 rue des Charpentiers


35 rue de l'Espérance


71 rue du Ballon


rue du Ballon

GRANGES ET MURETS


22 rue du Ballon


40 rue du Ballon


Le long de l'Egelbach


9 rue du Bourg

Orientation Stratégique n°7
L'insertion urbaine et paysagère des extensions urbaines

- **Donner un vrai caractère aux extensions urbaines et assurer leur intégration et articulation aux quartiers existants**

La qualité du cadre de vie d'Uffholtz implique que l'urbanisation future du village soit pensée de manière qualitative.

Cet objectif implique de :

- Garantir une ambiance de vergers en limites des extensions urbaines.
- Maintenir le caractère «vert» du village lors des nouveaux projets de construction.
- Mobiliser les projets urbains futurs pour développer les cheminements et circulations douces dans le village, ceci dans le but à la fois de favoriser l'éco-mobilité et la convivialité villageoise.

Orientation Stratégique n°8
La forme urbaine future du village

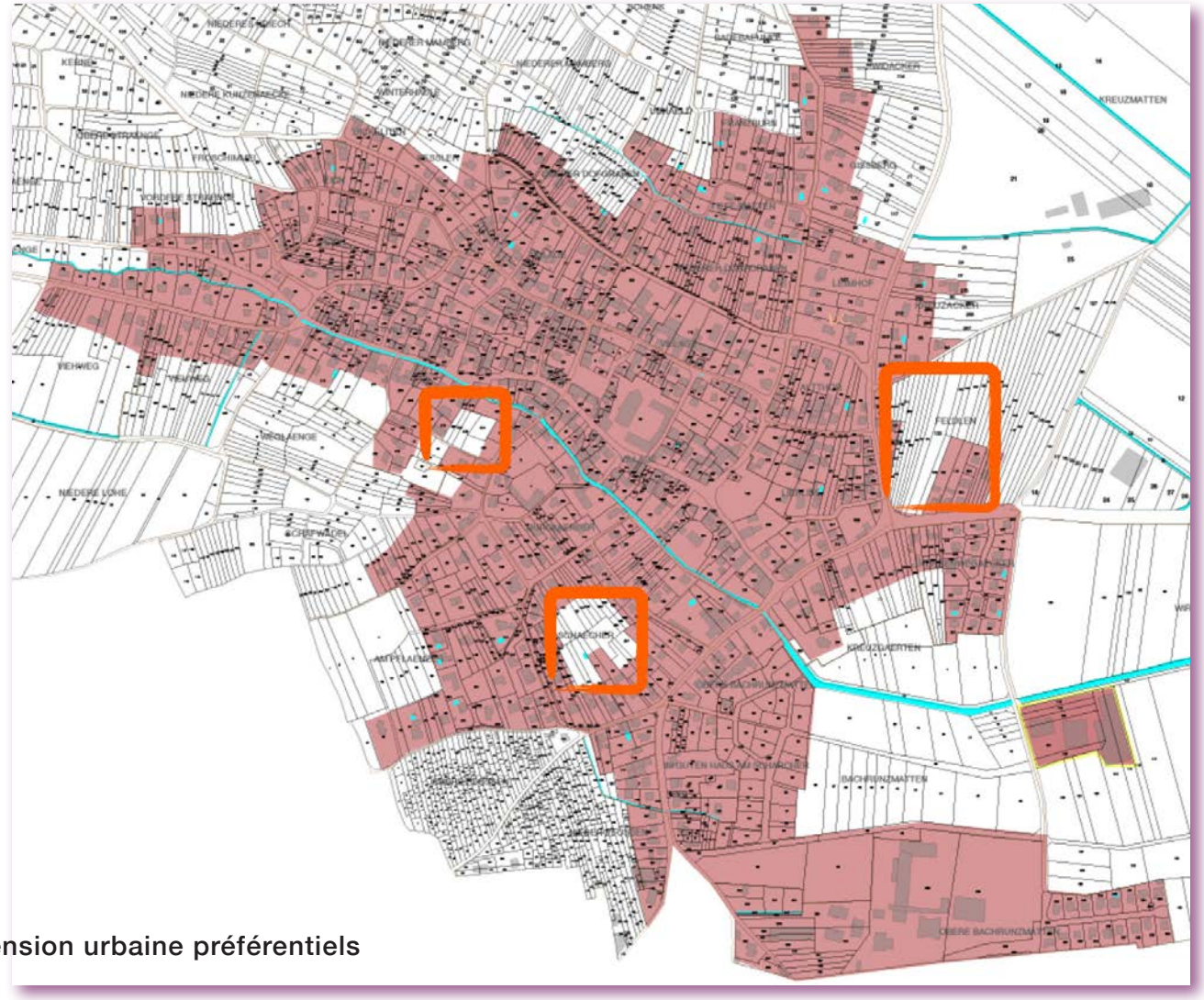
- **La localisation des extensions urbaines**

La localisation des extensions urbaines futures d'Uffholtz, quantifiées à quelque 3,9 hectares à horizon 2025 (voir orientation stratégique n°4), a été définie à la lumière à la fois de la qualité résidentielle des sites et, fondamentalement, en fonction des objectifs paysagers fixés par l'orientation stratégique n°5.

Le plan ci-contre présente les 3 sites privilégiés pour les extensions urbaines futures.

D'autres implantations de bâti sont possibles à l'extérieur de l'espace urbain actuel présenté sur le plan ci-contre, mais ceci uniquement dans le but de finaliser de manière optimale les franges urbaines.

Localisation des extensions urbaines



Espace urbain actuel

Localisation des sites d'extension urbaine préférentiels

Orientation Stratégique n°9
Préserver l'environnement et conforter la biodiversité

• La protection des espaces naturels sensibles et la reconquête de la biodiversité

Uffholtz comprend deux sites Natura 2000 situés dans la partie Hautes Vosges de la commune, en particulier dans les secteurs du Molkenrain (vers 1000 m), du Keltenthal (839 m), du Wolfskopf (785 m) et sous les ruines du Herrenfluh (857 m).

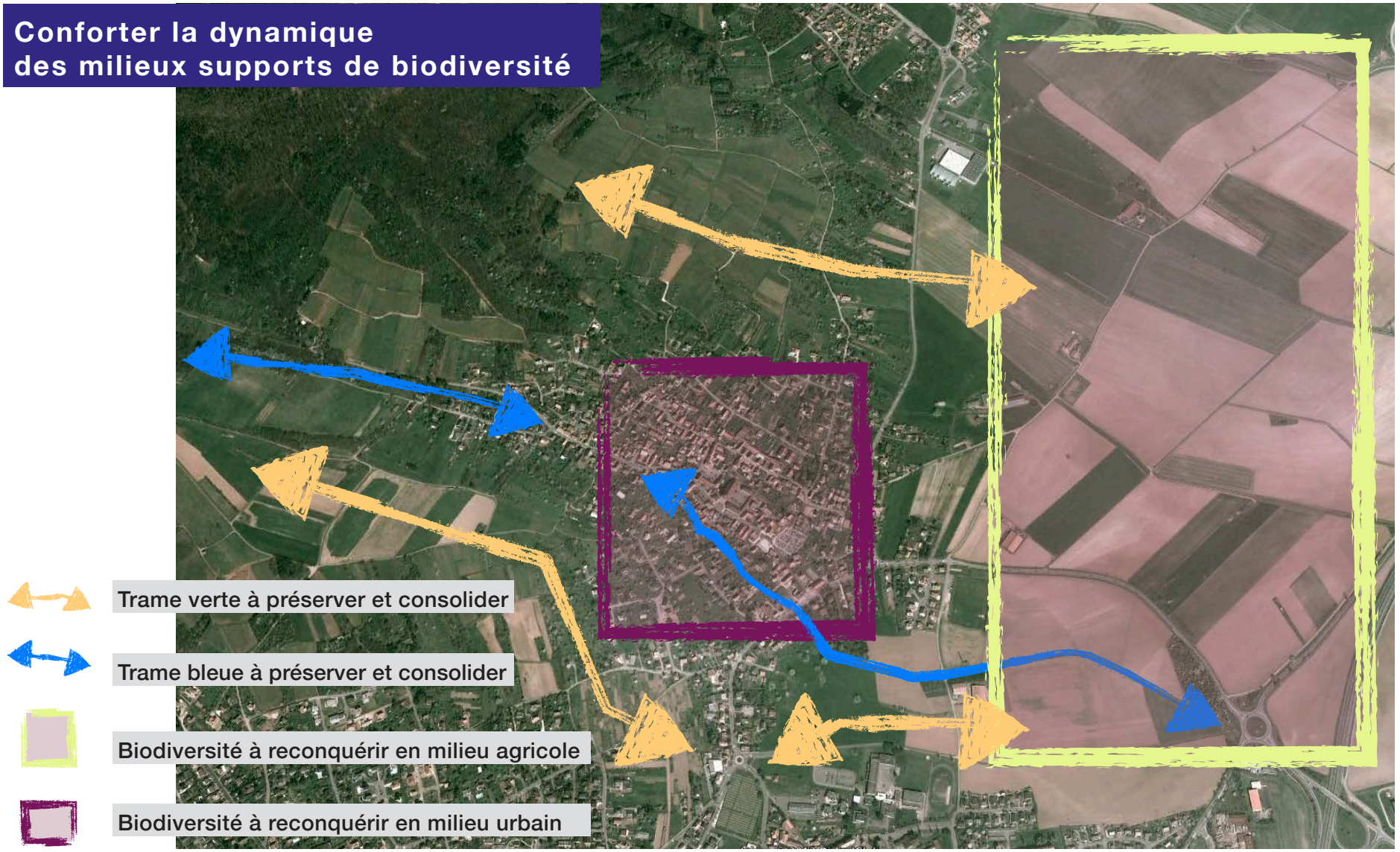
Ces espaces sont éloignés des zones urbaines et constructibles, mais il importe de rappeler que leur devenir doit être préservé de la meilleure manière.

En plaine et sur les coteaux, l'objectif est de combiner préservation, confortation et reconquête de la biodiversité et protection des milieux sensibles.

Cet objectif implique de :

- Protéger la trame verte qui sépare Uffholtz de Wattwiller, soit une zone d'échange encore relativement ample entre la montagne et la plaine.
- Préserver un vrai sas de nature entre Cernay et Uffholtz en visant à rétablir un minimum de continuité écologique.
- Conforter la présence de l'Egelbach dans le village en renforçant sa naturation et en préservant la verdure de ses abords.
- Assurer à la fois la préservation et la reconquête de la biodiversité en milieu urbain par la valorisation des plantations idoines : fruitiers, feuillus...
- Engager la reconquête d'un minimum de biodiversité dans l'espace agricole. Ceci à la fois dans le vignoble en voie de redynamisation (plantation par exemple de noyers, pêches de vigne...) et dans la plaine (plantation de haies, valorisation des fossés...) en concertation avec la profession agricole.
- Protéger les haies et arbres remarquables tant le milieu urbain que naturel et agricole.

Conforter la dynamique des milieux supports de biodiversité



Orientation Stratégique n°10a
Conforter les équipements de sports et de loisirs de la commune

- **Prévoir l'adaptation des équipements de sports et de loisirs de la commune**

En matière d'équipements et de services le PADD prévoit :

- La réalisation d'un équipement périscolaire et de loisirs au coeur de village, à proximité du foyer Saint-Erasme ;
- La possibilité de développer les aménagements sur le site du terrain de football et ses abords.

Orientation Stratégique n°10b
Conforter le développement économique

- **Conforter le dynamisme économique local en s'inscrivant dans le cadre intercommunal**

Le devenir économique du territoire se joue fortement dans un cadre supra-local, mais il importe qu'Uffholtz s'inscrive opportunément dans cette dynamique.

Pour ce faire, la commune se donne pour objectif de :

- Permettre le développement des activités économiques non génératrices de nuisances au sein même du tissu urbain.
- De prévoir une possibilité d'extension de long terme pour le site d'activité Est RD83.

- **Conforter le dynamisme de l'agriculture locale**

Le devenir des terres agricoles d'Uffholtz implique une gestion parcimonieuse de l'espace. C'est notamment dans ce but que l'orientation stratégique n°4 fixe l'objectif de limiter les extensions urbaines liées à l'habitat à un maximum de 4 hectares d'ici 2025.

Outre la question foncière, le maintien du dynamisme de l'agriculture implique également une protection des exploitations. C'est dans ce but qu'est fixé l'objectif de limiter l'urbanisation du village côté plaine, c'est-à-dire au droit des trois ensembles de bâtiments agricoles repérés sur le plan ci-contre.

Espace à dominante de vignes et de vergers à conforter

Sorties d'exploitations à protéger de l'urbanisation future

Grand espace de culture à préserver



Orientation Stratégique n°11
Prévenir les risques naturels et technologiques

• Assurer le principe de précaution dans les choix de développement et d'urbanisation d'Uffholtz

La protection des populations doit être une priorité des politiques publiques. Le Plan Local d'Urbanisme doit prendre l'ensemble des risques recensés en compte et être l'occasion de renforcer l'information et la sensibilisation des habitants à ces risques.

• Les risques inondables et de coulées de boue

Uffholtz n'est pas concerné par un Plan de Protection des Risques d'inondation (PPRI). La commune n'est pas exposée à un risque d'inondation majeure, mais il importe de ne pas omettre que l'Egelbach peut tout de même se transformer en torrent. Pour limiter le potentiel « torrentiel » de l'Egelbach, le PADD prévoit des possibilités d'aménagements d'éco-ingénierie capable de freiner le débit de Egelbach en amont du village tout en renforçant les espaces de frayage.

En cas de très fortes pluies, les quartiers nord d'Uffholtz sont exposés à d'importantes coulées de boue. Pour limiter ce risque, le PADD prévoit la création de deux bassins de rétention, ainsi qu'un renforcement des principes d'enherbage du vignoble et des talus.

Le PADD souligne également la nécessité de prendre en compte les possibles expositions à des ruissellement sous-terrains dans les projets de constructions situés au nord de la rue de l'Espérance et de la rue Creuse.

• Les risques sismiques

Uffholtz est située en zone de sismicité 3, c'est-à-dire de risque modéré. Il importe de veiller à ce que le respect des normes de construction réponde à ce risque.

• Le transport des matières dangereuses

La commune est soumise au risque TMD (transport de matières dangereuses) par voie routière sur la D 83 et par canalisations.

Uffholtz est en effet traversée par 2 gazoducs et 2 pipelines à usage de transport d'hydrocarbures liquides. Ces dangers sont relativement éloignés de la partie urbaine du village, mais il importe de veiller à leur prise en compte dans tous les choix du PLU.

• **Les risques technologiques**

Uffholtz est concerné par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) lié à la présence sur le ban communal de l'entreprise Du Pont de Nemours et de l'entreprise BIMA implantée à Cernay. Les choix d'urbanisation futurs d'Uffholtz viseront à maintenir le meilleur principe de précaution.

• **Les cavités souterraines**

De nombreuses cavités sont répertoriées sur la commune, qui peuvent engendrer effondrement, affaissement, pollution. Ces cavités, au nombre de 35, sont d'origine militaire et ont servi d'abri durant le premier conflit mondial. Leur localisation est globalement hors des zones constructibles, mais l'information sur ce sujet se doit de rester dans les mémoires.

• **Les nuisances sonores**

Uffholtz est concerné par arrêté du préfet du Haut-Rhin n° 2013052-0009 du 21-02-2013 portant classement des infrastructures de transports terrestres du département. Cet arrêté concerne l'impact sonore de la RD 83.

L'urbanisation actuelle et future du village étant éloignée du périmètre d'incidence, l'impact de cette nuisance sur le devenir du village ne sera pas significatif.

Orientation Stratégique n°12
Favoriser le développement des technologies numériques

- **Faciliter le déploiement du très haut débit**

L'internet haut débit est aujourd'hui quasi généralisé à Uffholtz, mais pour le futur il est fondamental d'anticiper le mieux possible la norme d'usage que sera le très haut débit.

Le très haut débit impliquant, à l'aune des technologies d'aujourd'hui, le déploiement généralisé d'un réseau de fibres optiques, le PADD prévoit que l'ensemble des projets d'aménagement intègre d'ores et déjà ce déploiement dès leur conception.

Orientation Stratégique n°13
Promouvoir l'écomobilité

- **Faciliter les circulations douces dans la commune**

À l'échelle d'Uffholtz, la réduction des gaz à effet de serre liée aux transports peut essentiellement se faire par la promotion des circulations douces, c'est-à-dire à pied ou à vélo. Les autres politiques relèvent des collectivités de rang supérieur (communauté de communes, SCOT, Conseil Général, Région, Etat), il en va de même pour le développement du haut débit numérique dont la généralisation peut favoriser le télétravail donc réduire les besoins de déplacement.

Pour agir en ce sens, trois objectifs sont mis en perspective :

- Renforcer et valoriser le rôle du cheminement piéton de l'Egelbach.
- Mobiliser les opérations d'urbanisme futures (notamment la concrétisation des extensions urbaines) pour créer un vrai maillage de cheminement à travers le village.
- Généraliser le principe de la *zone 30 - espace partagé* dans l'ensemble de la voirie communale (hors route départementale).

Orientation Stratégique n°14
Promouvoir l'amélioration des bilans énergétiques et la valorisation des ressources

- **Encourager les économies d'énergie**

L'énergie la moins polluante et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Pour ce faire, les possibilités de progrès en matière d'isolation des bâtiments restent encore très élevées dans les constructions existantes.

Sans pouvoir être contraignant sur le parc existant, le PADD souligne le rôle essentiel que peuvent tenir (hors du cadre du PLU) des actions de sensibilisation et de conseils auprès des habitants en la matière.

Concernant les futures constructions, le PADD préconise que la norme BBC, obligatoire pour les constructions neuves soit également mise en oeuvre lors des réhabilitations.

- **Encourager les projets en matière d'énergie renouvelable**

La mobilisation des énergies renouvelables doit être facilitée tant pour les constructions existantes que pour les nouvelles réalisations.

Le PADD pose ce principe comme fondamental. Sa mise en oeuvre doit être accompagnée d'un projet global d'intégration paysagère dans lequel la couleur noire des capteurs ou chauffe-eau solaire se doit d'être pleinement autorisée. La mobilisation de ressources renouvelables peut encore être renforcée dans la commune.

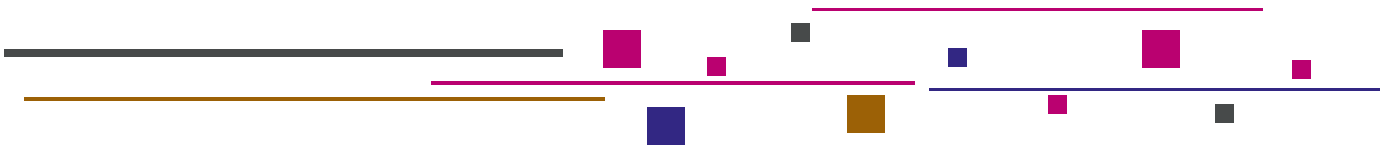
Concernant l'usage du bois-conbustible dans des chaudières industrielles ou de collectivités, il convient de privilégier les projet dont la taille est suffisante pour permettre la mise en place de procédés de dépollution (électro-filtres ou filtres à manche) à un coût économiquement acceptable.

- **Encourager l'action citoyenne en matière de gestion des déchets**

La notion de déchets induit presque automatiquement l'idée de « s'en débarrasser ». Mais dans le déchet, il y a toute la ressource recyclable qu'il importe de ne pas perdre. En la matière, les politiques sont supra-locales. Uffholtz s'y inscrit et vise (hors du cadre du PLU) à renforcer le geste citoyen de ses habitants par des actions de sensibilisation.

- **Encourager l'action citoyenne en matière de gestion de l'eau**

La gestion de la ressource eau implique encore un travail de sensibilisation, notamment pour étendre progressivement les systèmes de récupération et de valorisation des eaux de pluie. Le PADD souligne le rôle essentiel que peuvent tenir (hors du cadre du PLU) des actions de sensibilisation en ce sens pour les propriétaires de constructions existantes. Concernant les futures constructions, le PADD prévoit qu'elles devront disposer de systèmes de valorisation des eaux de pluie.



PRAGMA

Stratégie
Communication
Formation

38 rue de la Chambre ▪ 67360 GOERSDORF
tel : 03 69 81 26 49 ▪ info@ pragma-scf.com ▪ www.pragma-scf.com